

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 mars 2025

N° 25/024

JD/RJ/SA

Objet : Subvention pour l'année 2025 accordée à l'amicale du personnel du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes de Haute Provence.

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de mars, le conseil d'administration dûment convoqué s'est rassemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents : 8

M. Michel BRUNET, Mme Anne-Marie CHABAUD, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Patrick VIVOS, Mme Sylvie SAMBAIN, M. René VILLARD.

Absent représenté : 4

M. Bernard LIPERINI a donné procuration à M. Michel BRUNET,
Mme Marion MARCHAL a donné procuration à M. Jacques DEPIEDS,
Mme Virginie SOSSI a donné procuration à Mme Brigitte DURAND,
M. Michel GRAMBERT a donné procuration à M. René VILLARD.

Absents excusés : 7

M. Gérard AURRIC et sa suppléante Mme Céline OGGERO-BAKRI, M. Serge PRATO, Mme Sabine DANERI et sa suppléante Mme Clarisse BALLADUR, M. Pierre FISCHER et son suppléant M. Paul GILLES, M. Christophe IACCOBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, M. Gilbert REINAUDO et son suppléant M. Emmanuel MULLER, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNAT

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET

Le président rappelle que le conseil d'administration a renouvelé, par délibération n°24/007 en date du 15 février 2024, une subvention d'un montant de 6000 € à l'amicale du personnel du centre de gestion, pour l'exercice 2024.

L'amicale du personnel du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes de Haute Provence, représentée par son président Monsieur Stéphane MODICA, sollicite à nouveau pour l'année 2025 une subvention d'un même montant.

Cette somme permettra notamment d'organiser des sorties culturelles et/ou de loisirs pour fédérer les agents du centre de gestion et de financer un cadeau de Noël pour les agents du centre de Gestion.

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Oui l'exposé du président ;

Après en avoir délibéré,

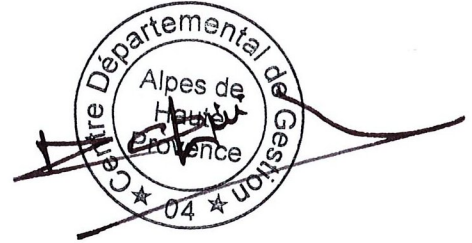
A l'unanimité à 12 voix pour :

- ✓ **Décide** d'attribuer à l'amicale du personnel du centre de gestion, au titre de l'année 2025, une subvention de 6000,00€

Et que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2025.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 11/03/2025



Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.